



Lettre d'information N°44 - 11 décembre 2025

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

Info Agricole du mois de décembre et son supplément sont arrivés !



A la une

Assurance récolte et solidarité nationale : Le décret n° 2025-1175 du 5 décembre 2025 revoit à la baisse les conditions d'intervention de la solidarité nationale en cas de pertes exceptionnelles dues à des aléas climatiques pour les récoltes 2026 à 2028.

PAC 2026 : A partir de la PAC 2026, l'accès des exploitants agricoles à Telepac est plus souple : mot de passe permanent et fin de l'envoi annuel du code telepac.

Dans le reste de l'actualité

Le budget social 2026 passe : Mardi 9 décembre, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, en nouvelle lecture. On fait le point sur plusieurs mesures.

Moins d'argent pour la filière lavandicole : Une décision de FranceAgriMer n°MEP/SAEF/VOLX/D 2025-04 du 19 novembre 2025 modifie la décision n°MEP/SAEF/VOLX/D2024-10 du 19 novembre 2024 fixant les modalités de l'aide relative à la réalisation d'actions d'assistance technique en faveur de

l'adaptation et du développement de la filière lavandicole au cours de la période 2024-2029. L'enveloppe budgétaire est revue à la baisse.

Lancement des Conférences de la souveraineté alimentaire : Le 8 décembre 2025, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a lancé les Conférences de la souveraineté alimentaire, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire pour définir collectivement les orientations futures de la France en matière de souveraineté alimentaire.

Des garde-fous pour protéger l'agriculture face au Mercosur : Le 8 décembre 2025, la commission du commerce international du Parlement européen a approuvé un projet de règlement sur les mécanismes de sauvegarde visant à protéger les secteurs agricoles sensibles de l'Union européenne face aux importations en provenance des pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay).

Un nouveau souffle pour le vin européen : Un accord provisoire conclu entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne vise à réformer en profondeur les règles encadrant la production, la commercialisation et la promotion des vins.

Accord sur les nouvelles techniques génomiques (NTG) : Un accord politique provisoire a été trouvé entre les négociateurs du Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne sur la proposition de la Commission sur l'usage des Nouvelles Techniques Génomiques (NTG).